



Sainte Croix en Plaine, le 2 mai 2022

## Assemblée Générale Ordinaire

**Samedi 11 JUIN 2022 à 8 h 30**  
**à la Villa Mathis à 67220 Breitenbach (col du Kreuzweg)**

Objet :  
Assemblée générale 2022

Dossier suivi par :  
Claude HOH  
Conseiller forestier  
Chambre d'agriculture d'Alsace  
06.72.72.76.70  
03.88.73.20.20  
claude.hoh@alsace.chambagri.fr

Madame, Monsieur,

Le Conseil d'Administration a l'honneur de vous convier à la septième **assemblée générale** de notre Fédération des associations forestières d'Alsace, le **samedi 11 juin 2022**.

### L'ordre du jour sera le suivant

1. Accueil à partir de 8 h 30 puis ouverture de l'assemblée générale à **8 h 45**
2. Partie statutaire :
  - Approbation du PV d'octobre 2021
  - Rapport moral du Président
  - Compte-rendu financier 2021 et rapport du commissaire aux comptes
  - Budget prévisionnel 2022
  - Election au Conseil d'Administration
3. Les actions 2021 : réunions et communication
4. Les projets 2022
5. Points divers

Cette réunion sera suivie d'un entracte - café offert par l'association forestière de la vallée de la Bruche puis de l'assemblée générale du Syndicat des Forestiers Privés d'Alsace à 10h30 (invitation jointe dans ce courrier).

### **Les points techniques d'actualités seront présentés en commun :**

1. Le marché du Chêne par Didier Daclin
2. Point sur l'état sanitaire des forêts par Thierry Bouchheid CRPF
3. Le dispositif foncier ECIF de la CeA par Claude Hoh CAA

Ces assemblées générales seront suivies par un déjeuner sur place puis par une visite de terrain au col de Saales (programmes au verso)

### **Les gestes barrières restent à privilégier pour la santé de tous.**

**Siège administratif**  
MAISON DE L'AGRICULTURE  
11, rue Jean Mermoz  
BP 80038  
68127 SAINTE CROIX EN PLAINE  
Tél. 03 89 20 97 00  
forestiersalsace@gmail.com

**Déjeuner** : A l'issue des deux assemblées générales, apéritif offert par le Syndicat puis déjeuner convivial sur place

**Menu** :

- Blanquette de veau
- Moelleux au chocolat
- Boissons et café compris

**Prix** : 28 € à régler avec l'inscription ci contre. **Réservation obligatoire** (bulletin réponse joint, règlement par chèque à joindre à l'inscription à l'ordre du Syndicat des Forestiers Privés d'Alsace) ou virement.

**Programme de l'après-midi en forêt : « Construction d'un massif forestier dans la montagne vosgienne ».**

L'après - midi , à partir de 14h, sera consacrée à la visite de la forêt du Chêne à Saales

- plantations variées sur de petites parcelles (douglas, chêne rouge, mélèze, cèdre, pin laricio, érable, épicéa)
- valorisation des accrus naturels et rôle du bouleau
- les protections possibles contre le gibier
- construction foncière d'une forêt
- le témoignage d'un sylviculteur engagé

**Pour une bonne organisation, vous trouverez ci-joint, un seul bulletin-réponse à renvoyer au Syndicat des Forestiers Privés d'Alsace.**

***Le Conseil d'Administration***

**Informations pour l'assemblée générale de Forestiers d'Alsace :**

- Tout membre peut consulter au siège de l'association, pendant les horaires d'ouverture, les documents comptables de l'exercice 2021.
- Article 18 des statuts : ... Chaque membre présent ne peut disposer de plus de deux mandats, les procurations sans indication de bénéficiaire étant présumées émettre un vote favorable à toutes les résolutions soumises à l'assemblée générale.